

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL****DU 25 juin 2024**

A 19 h 30, le Président, Monsieur CLEMENT Sacha, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

**1. APPEL**

73 membres sont présents sur 132, 39 sont excusés.

L'appel a été effectué par signature des conseillers lors de leur entrée dans la salle ; sous contrôle du vice-président du Conseil et de la boursière.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 décembre 2023**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Madame CLERC Francine et Monsieur ZIPPO Michaël prêtent serment devant l'assemblée.

Monsieur CLEMENT Sacha demande si des questions ou commentaires sur l'ordre du jour existent. Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour sera donc suivi tel quel.

**4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2024 SUR LA GESTION ET LES COMPTES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2023 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole ; il donne toutes les précisions sur les comptes de l'exercice 2023 en énumérant un à un les différents points des dépenses et des revenus, tels que figurant sur les documents envoyés à chaque conseiller. De nombreux nouveaux conseillers sont présents ce soir, Monsieur PONCET Olivier explique donc en détail les différents postes pour une meilleure compréhension de chacun.

En conclusion les comptes présentent un excédent des produits de CHF 1'862.98

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, rapporteur de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas de question l'assemblée est invitée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 approuve les comptes de la commune de Champvent pour l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés avec un excédent de produits de CHF 1'862.98 à l'unanimité.

Article 2 accepte d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Le Préavis Municipal n° 1/2024 est approuvé tel que présenté, à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2024 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Explications de Monsieur PONCET Olivier, quant aux raisons pour lesquelles la Municipalité propose de maintenir le taux à 70 points. Des incertitudes subsistent quant aux éléments suivants :

- La péréquation financière change au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- La Garderie ferme et la commune de Champvent va s'associer à REAJY pour l'accueil de jour des enfants, d'où une augmentation de tarifs
- Le complexe communal est en cours d'élaboration
- Les forêts sont en souffrance et ne vont plus générer autant de revenu

Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose de maintenir le point à 70% pour l'année 2025.

Monsieur LEUENBERGER Jean- François constate que la dette de la commune à Frs 4000.- nous met dans une position très confortable. Nous sommes probablement la seule commune du canton avec si peu de dettes.

Les rentrées d'impôt des dernières années augmentent régulièrement de Francs : 20'000 par année.

Le bilan actif et les fonds de réserve sont confortables.

En 2020, comme mentionné par M. PONCET le canton avait basculé 2 points d'impôts. A l'époque, la commune de Champvent avait baissé ses propres impôts d'un seul point.

Le flou quant à la péréquation future et à la facture sociale est un argument redondant depuis que Monsieur LEUENBERGER Jean-François vient au Conseil. Il est clair que l'on ne connaît pas à l'avance les chiffres, mais l'histoire nous montre que ceux-ci n'ont jamais été une révolution. Il articule qu'une commune ne se gère pas comme un budget familial et ce n'est pas le rôle d'une commune que d'avoir un gros bas de laine.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François estime que la commune de

Champvent a largement les épaules pour supporter des fluctuations de ses charges. Il propose donc de baisser de deux points d'impôts afin de faire profiter les habitants de la bonne santé de la commune et de ne pas gonfler le bas de laine communal. Selon ses calculs, 2 points d'impôts représentent environ Frs : 50'000 par année.

Il s'agit là du dépôt d'un amendement par Monsieur LEUENBERGER Jean-François.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise que la baisse de 2 points est en lien avec les soins à domicile et non pas avec la police comme mentionné précédemment. Il précise encore que les recettes sur les personnes physiques se montent à :

- En 2021 : Francs : 1'317'000.-
- En 2022 : Francs : 1'237'000.-
- En 2023 : Francs : 1'225'000.-

Cela montre manifestement une légère baisse. Il ne faut pas oublier également que les revenus sur les droits de succession et de mutation ne sont pas comptabilisés chaque année mais tous les 2 ans. Il faut appréhender les chiffres en considérant tous les éléments et pas uniquement prendre le total mentionné dans les comptes.

Il y a effectivement des liquidités (3.7 millions) à l'heure actuelle mais avec le projet du complexe communal au Battoir qui se monte à 7.5 ou 8 millions et si l'on prend les 5 millions de fonds de réserve, cela signifie qu'il reste 2.5 millions à emprunter et amortir sur 30 ans (100'000.- par année).

D'autres arguments en lien avec la péréquation viennent compléter les propos ci-dessus.

Monsieur PONCET Olivier, syndic, confirme que la Municipalité désire maintenir le niveau du point d'impôt actuel afin de pouvoir assumer les futures grandes dépenses et assurer l'amortissement de la construction du complexe communal au Battoir.

Le président, Monsieur CLEMENT Sacha propose d'écouter le rapport de la commission de gestion et ensuite Monsieur LEUENBERGER Jean-François pourra prendre la décision de maintenir ou pas son amendement.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, rapporteur de la commission de gestion.

Il n'y a pas de question pour la commission de gestion.

Le Président, Monsieur CLEMENT Sacha, demande confirmation à Monsieur LEUENBERGER Jean-François du maintien de son amendement. Réponse positive de l'intéressé. Monsieur LEUENBERGER Jean-François encourage la Municipalité à étudier sa proposition ces prochaines années dans le cas où elle serait refusée ce soir. Il souhaite que les habitants de la commune profitent de la bonne santé financière de Champvent.

Pour la forme, un amendement doit être fait par écrit. Ledit amendement proposant d'abaisser le point d'impôt à 68 points, est donc signé par Monsieur LEUENBERGER Jean-François devant l'assemblée.

Monsieur CLEMENT Sacha explique la procédure de vote pour ce préavis. A savoir, que le conseil va dans un premier temps voter l'amendement et ensuite un vote aura lieu quant au préavis tel que présenté par la Municipalité.

Comme il n'y a pas de question l'assemblée est invitée à voter à main levée concernant l'amendement proposant d'abaisser le point d'impôt à 68 points .

Résultats :

- 8 voix pour
- 15 abstentions
- 50 voix contre

L'amendement est rejeté.

Comme il n'y a plus de question, le Président invite l'assemblée à voter le préavis municipal n° 2/2024 tel que présenté par la Municipalité.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'adopter l'arrêté d'imposition, fixant le taux d'imposition à 70% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2025, conformément au projet annexé au présent préavis à l'unanimité moins 9 abstentions et 4 oppositions.

Le Préavis Municipal n° 2/2024 est approuvé tel que présenté, sans tenir compte de l'amendement, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2024 CONCERNANT LA REFECTION DES CHEMINS FORESTIERS - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION - DEBAT ET DECISION**

Prise de la parole par Madame PINARD Eliane, municipale des forêts quant à la Réfection des chemins forestiers. Un slide permet de visualiser les emplacements.

Madame PINARD Eliane précise le calendrier prévu pour lesdits travaux :

Demande de devis auprès du Conseil:	juin 2024
Réalisation des travaux:	Septembre/Octobre 2024
Boucllement administratif :	Décembre 2024

Les parcelles concernées sont :

- sous le refuge
- au Grand-bois
- au bois de l'Etang

Madame PINARD Eliane transmet des précisions aux Conseillers :

- 300 m de longueur de tronçons de route pour une largeur de 2,50 m. Ces tronçons desservent environ 18 hectares de surface forestière, pour une fonction prioritaire de production ligneuse composées de résineux et de feuillus.
- Les banquettes de 35 à 50 cm seront renforcées en complément de grave pour améliorer la couche de fondation actuelle.
- Il est prévu un broyage des dalles actuelles de béton et la réutilisation des matériaux sur place pour améliorer la couche de fondation.
- Couche d'usure en tout-venant/grave.
- Pose de renvois d'eau sur le tronçon le plus pentu
- Remise en état des fossés de récupération des eaux.
- Pose de nouvelles chambres avec collecteurs et réfection des ouvrages existants.

Le budget prévu est le suivant :

• Coût des travaux	CHF 59'000
• Honoraires ingénieurs	CHF 9'905
• TVA 8.1%	CHF 5'581
• Total TTC	CHF 74'486
• Divers et imprévus	CHF 14'514
• Subvention DGE Forêts (env. 70%)	CHF 59'000
<i>Pour autant que les travaux soient effectués avant la fin de l'année 2024</i>	
➤ A charge de la commune	CHF 30'000

Une somme de CHF : 52'000.- est déjà prévue au budget annuel 2024 pour cette réfection.

La municipalité sollicite ce soir, un crédit total de CHF 89'000 pour la réalisation de ces travaux. La demande porte sur le projet complet.

Les travaux devront être effectués et payés avant la fin de l'année en cours. La subvention sera remboursée par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) sur le début de l'année 2025.

Le montant à charge de la commune après bouclage final ne représentera donc que le 30% des coûts soit environ CHF 30'000.

Il n'y a pas de question pour Madame la municipale PINARD Eliane.

Monsieur CLEMENT Sacha explique que c'est la commission de gestion qui gère également ce dossier parce que le montant de CHF 52'000 étant déjà mis au budget de fonctionnement, il s'agit d'un préavis concernant une dépense de gestion courante.

Lecture du rapport par Monsieur LEUENBERGER Christian, rapporteur de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas de questions, le Président invite l'assemblée à voter.

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

Article 1 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des chemins forestiers à l'unanimité moins 1 opposition.

Article 2 de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 89'000.— à l'unanimité moins 1 abstention.

Article 3 de prélever ce montant à partir du compte de trésorerie à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Préavis Municipal n° 3/2024 est approuvé tel que présenté.

## 7. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL

Monsieur CLEMENT Sacha se représente au poste de président. Il est spontanément et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Monsieur GERBEX Julien souhaite également continuer son mandat. Lui aussi est applaudi pour son élection.

Messieurs STUTZ Samuel et GENOUD Stéphane deviennent scrutateurs.

Messieurs ZIPPO Michaël et PONCET Axel deviennent scrutateurs suppléants.

## 8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Madame GLAUSER Sabine devient présidente de la commission de gestion.

La commission de gestion est composée dorénavant, de Madame GLAUSER Sabine, présidente, de Monsieur GENOUD Stéphane et de Monsieur PAILLARD Christophe, membres, et de Monsieur STUTZ Samuel, suppléant.

Monsieur STUTZ Samuel est nommé suppléant.

## 9. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL

Monsieur CLEMENT Sacha remercie les scrutateurs pour leur travail notamment lors du dernier Conseil. Il remercie les habitants de la commune pour leur participation active à la vie de la commune.

Une délégation du Conseil général est partie en course d'école visiter les locaux du Grand Conseil vaudois. Ce fut une journée très agréable, les conseillers de Champvent ont été accueillis par le Président du Grand Conseil, Monsieur MIEVILLE Laurent. Madame PINARD Eliane est remerciée pour la coordination du repas dans le célèbre caveau 12bis. Madame GLAUSER KRUG Sabine, députée est également remerciée pour avoir les portes dudit Grand Conseil. Un grand merci à la municipalité qui a aimablement pris en charge les frais liés à cette sortie.

Le taux de participation aux votations du mois de juin est légèrement supérieur au Canton de Vaud : 48,07 de participation (*moyenne du canton : 45.06*).

En avril, pour le vote sur la 13 rente AVS, il y a eu un taux de participation de: 66.8 de participation (*moyenne du canton : 58,2%*). Ce qui est très bien. Félicitations à tous les habitants.

Monsieur CLEMENT Sacha a eu la chance d'avoir des moments de parole avec différents membres du Conseil afin d'échanger sur des sujets spécifiques. Il remercie tout un chacun pour la qualité des propos et précise que suivant les thématiques abordées, il est important de le faire en amont du Conseil afin de prévoir la procédure ad hoc.

Un courrier concernant les écoles a été reçu par le Président et transmis à la municipale des écoles afin qu'elle puisse se positionner. Ce qui sera fait au point suivant.

Monsieur le Président remercie encore la Municipalité, Monsieur BAER Jean-Max pour la préparation de la salle du Conseil et le bureau communal pour l'excellente collaboration régulière.

Monsieur CLEMENT Sacha encourage les Conseillers à veiller à s'excuser en cas d'absence au Conseil afin que l'on puisse atteindre le quorum.

Une possibilité est offerte de siéger 1 fois à Lausanne dans les locaux du Grand Conseil. Nous allons y réfléchir notamment en lien avec la problématique du quorum à atteindre (*132 conseillers actuellement à Champvent*).

## **10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur LAMBELET José détaille en quelques mots ses dicastères. Le jardin des souvenirs est terminé. Un avenant au règlement du cimetière doit être préparé concernant les modalités d'utilisation du lieu. Cela sera fait pour le Conseil de décembre.

Concernant les bâtiments, il y a eu des changements de locataires et des réfections d'appartements ont également eu lieu.

Il y a des difficultés de chauffage au niveau de l'église. Des recherches de solutions sont en cours de réflexion et vous seront précisées prochainement.

Rien à signaler de spécial au niveau des parcs et jardins.

---

Madame PINARD Eliane prend la parole et annonce les changements qui vont avoir lieu pour la prochaine rentrée scolaire :

- L'UAPE de Champvent devient une antenne de l'UAPE de Chamblon.
- La garderie ferme au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Changement d'horaire au niveau des bus en décembre 2024.

L'UAPE pourra dorénavant accueillir, jusqu'à 24 élèves de la commune et des communes voisines à midi et après l'école pour les 2 années à venir. Ceci pour des élèves de la 1P à la 6P. Vont en bénéficier les élèves scolarisés à Champvent et à Chamblon ; un transport sera organisé pour transporter les élèves de l'UAPE (sous la responsabilité des communes et de l'unité d'accueil)

D'autre part, la municipalité souhaite maintenir le bâtiment du collègue dévolu à l'enfance et entend donc développer avec le Réseau d'accueil de jour d'Yverdon (Réajy) un accueil préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans au moment de la fermeture définitive des classes au sein du collège actuel.

Toutefois il est important de préciser que ceci est lié au développement scolaire et que par conséquent, les réflexions sont encore au stade de projet et sont encore en cours de discussion.

Madame PINARD Eliane enchaîne sur le dicastère des écoles et mentionne que :

- La date envisagée pour la fermeture des classes à Champvent est la rentrée 2026
- La fermeture du site scolaire de Champvent à moyen terme est nécessaire :
  - ✓ pour des raisons d'équité au niveau de la délivrance des prestations aux élèves
  - ✓ pour favoriser le développement des synergies
  - ✓ pour mener à bien différents projets pédagogiques au niveau des enseignants
  - ✓ pour éviter l'isolement des enfants d'avec leurs pairs

La fermeture ne sera effective **que** lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- accueil des enfants de notre commune scolarisés en primaire sur Chamblon
- accueil des services parascolaires à Chamblon avec l'agrandissement de la structure actuelle de 24 places qui va passer à minimum 48 places
- mise en place d'un transport scolaire pour le transport des petits élèves de 1P à 4P

Le courrier des parents adressés à la Direction des écoles Pestalozzi a bien été reçu par l'Entente scolaire Intercommunale Yverdon-les-Bains et région. Les craintes ont été entendues et le sujet a été rediscuté. Un courrier-réponse a été transmis indiquant que les explications seraient données par les autorités communales directement.

La Municipalité, par la voix de Madame PINARD Eliane, Municipale en charge du dossier, tient ce soir à vous informer que les décisions prises ont été mûrement

analysées et réfléchies afin d'offrir les meilleures options aux enfants de notre commune.

Ainsi, les autorités communales, sont convaincues qu'il s'agit d'une évolution positive pour les élèves de la commune. Les changements seront suivis et accompagnés tout au long du processus.

Madame PINARD Eliane, transmet quelques explications quant à l'organisation scolaire de notre commune ; sujet peut-être méconnu de certains conseillers :

- La commune de Champvent fait partie de l'entente scolaire intercommunale d'Yverdon-les-Bains et région qui réunit les communes de : Yverdon, Chamblon, Treycovagnes, Suscévaz, Method, Champvent, Ursins, Valeyres-sous-Ursins, Cheseaux-Noréaz.
- Les décisions et les coûts liés à la scolarisation des élèves sont partagés par les communes quant aux bâtiments, mobilier, transport et accueil parascolaire.
- Le plan scolaire pédagogique est géré par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).
- Les élèves sont scolarisés au sein de l'Etablissement scolaire primaire de Pestalozzi composé de 9 collèges, sous la direction de Mme Sarah Christe pour les élèves du primaire ; et au sein de l'Etablissement secondaire Léon Michaud pour les élèves secondaires, sous la direction de Monsieur Gaëtan Willenegger.

Madame PINARD Eliane présente quelques chiffres à l'horizon 2028 qui permettent de mieux comprendre les orientations prises :

Ce tableau dégressif montre clairement la diminution du nombre d'élèves.

Années scolaires	2024 - 2025	2025 - 2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
1P	11	3	10	5	7
2P	7	11	3	10	5
3P	7	7	11	3	10
4P	10	7	7	11	3
Total	35	28	31	29	25

Quelques remarques supplémentaires s'imposent :

La rentabilité des coûts engendrés par la location des classes est importante pour l'entente scolaire yverdonnoise; pour une gestion des coûts équilibrée, une classe doit avoir un minimum de 19,5 élèves.

Malheureusement l'évolution projetée de la démographie actuelle dans le canton et dans notre région spécifiquement, ne montre pas de hausse de la natalité. C'est la raison pour laquelle l'entente scolaire rassemble les élèves afin de leur offrir la meilleure intégration possible et un suivi scolaire de qualité. Le collège de Chamblon pourra accueillir 10 classes dès 2025, c'est un beau collège bien équipé qui offre de très bonnes conditions d'apprentissages scolaires à nos élèves. Madame PINARD Eliane s'exprime ensuite au sujet des transports publics. Le nouvel horaire de desserte va paraître à la fin de l'année 2024 ; la mise en place des horaires nationaux va avoir un grand impact sur les horaires des trains nationaux et cantonaux. Afin d'assurer les correspondances cantonales et

nationales pour les pendulaires, TRAVYS a dû revoir en profondeur ses propres horaires.

Ces changements nous impactent de plusieurs façons et créent une opportunité de développer l'offre pour la commune sur la ligne 611 :

- Il y aura **plus** de bus, dans la journée : il y aura 6x aller/retour, le matin et l'après-midi et plus tard en soirée
- Il y aura également des courses le week-end : au lieu du terminus à Chamblon, le bus viendra également tourner à Champvent

Par contre :

- Afin de gagner du temps il est nécessaire de réduire le nombre d'arrêts pour le train et il n'y aura plus d'arrêts entre Yverdon et Vuiteboeuf la journée ; ceci afin de coller aux horaires nationaux.
- Le soir dès 21h (lorsque la desserte passe 1x par heure) ainsi que le week-end, le croisement des trains sera possible à Essert gare.

En effet, les trains seront directs entre Yverdon et Vuiteboeuf pour pouvoir rejoindre les correspondances nationales. Afin d'offrir une cadence à la demi-heure de Sainte-Croix à Yverdon, des travaux de construction qui auront lieu jusqu'à 2027- 2028 vont être engagés en dessus de Six Fontaines. Un 2ème point de croisement sera créé, en plus de celui présent à la gare d'Essert.

La solution mentionnée est temporaire, en attendant la fin des travaux. Ladite solution renforce néanmoins la mobilité douce.

Pour remplacer les arrêts du train entre Yverdon et Vuiteboeuf, un bus 612 est mis en place qui reliera Yverdon à Valeyres-sous-Montagny.

Attention cela signifie qu'il n'y aura pas de liaison de Travys entre Essert et Vuiteboeuf.

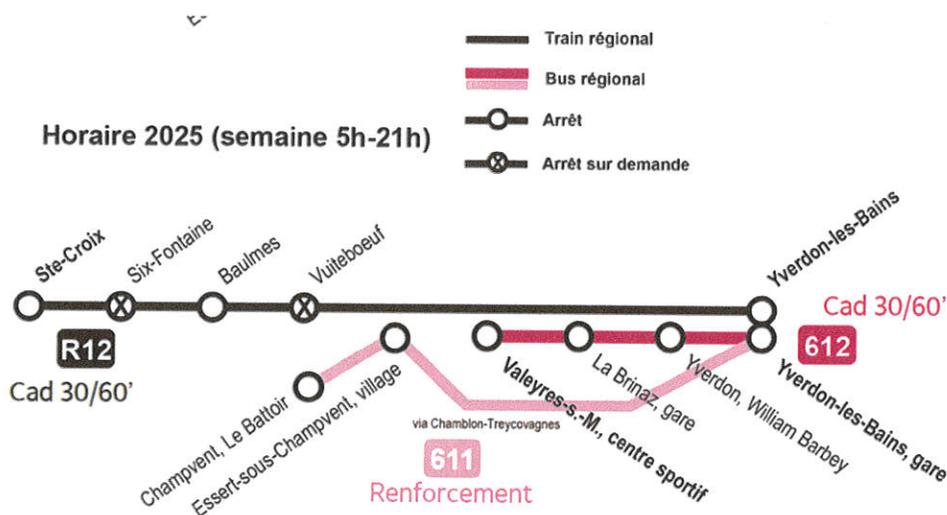
### **Nouveaux horaires 2025 – TRAVYS : Récapitulatif :**

Dès le 12 décembre 2024 :

Bus 611 -> aussi le week-end

Train -> Pas d'arrêt à la gare d'Essert/journée

Bus 612 -> reliera Yverdon-les-Bains à Valeyres-sous-Montagny, donc pas de liaison de Travys entre Essert à Vuiteboeuf



Les horaires scolaires seront adaptés en fonction des bus dès cette date-là, à savoir le 12 décembre 2024. Une séance de travail a eu lieu entre l'entente scolaire, Travys et la Direction générale des routes afin d'adapter le mieux possible les horaires et créer des concordances « écoles-transport ».

Madame PINARD Eliane s'exprime ensuite au sujet de la forêt. Le groupement forestier fête ses 60 ans et pour l'occasion le logo ci-dessous a été créé.



Le groupement regroupe les communes de Vuiteboeuf, Vugelles, Novalles, Orges, Valeyres sous montagny, Montagny, Chamblon, Teycovagnes, Suscévaz, Method et Champvent. Il est placé sous la présidence de Champvent, et représente 641 hectares de forêts publiques et 275 hectares de forêts privées.

Le groupement a fêté son jubilé vendredi passé avec les autorités du groupement, dans le cadre des journées de la forêt organisées par les gardes forestiers du 8<sup>e</sup> arrondissement à Suchy.

Concernant les forêts de Champvent, de grosses coupes ont dû être entreprises sur Essert à Râpes Cochet et Pralet regroupant des forêts privées et une forêt communale. 780 m<sup>3</sup> de bois ont été sortis dont seulement 300m<sup>3</sup> peuvent être vendus en billon pour la scierie (le reste du bois est constitué de bois de déchetage (35.-m<sup>3</sup>) et de bois de feu (63.-)).

Au Bois Bourgeois, une nouvelle coupe de 380 m<sup>3</sup> a également été effectuée pour assainir la parcelle.

Les soins culturaux sont prévus cet été sur une surface de 7.7 hectares. Ils vont commencer dès l'arrivée de l'été.

Une nouvelle campagne de coupe sera entreprise prochainement vers le refuge de Champvent (bois de la Longeraie).

Madame PINARD Eliane rappelle que les chantiers sont interdits au public tant que la signalisation est en place, pour des raisons de sécurité.

D'autre part, en raison des étés caniculaires des années précédentes, il y a encore beaucoup d'arbres qui sèchent, surtout des sapins. Les arbres dans les forêts privées doivent tous faire l'objet d'un permis de coupe pour être exploités, y compris les secs et renversés. Les lisières de forêt sont également sous contrôle des forestiers. La garde forestière est à disposition si vous souhaitez des informations à propos de vos parcelles.

Monsieur LEUENBERGER Jean-François mentionne son étonnement quant à la présence d'une gare à Essert, alors que les trains ne s'y arrêteront plus ! Il précise que le critère pour être une bonne commune nécessite, une école, un médecin et une gare. La gare vient d'être refaite, cela a coûté des millions. Que pouvons-nous faire ? La commune a-t-elle réagi au moment de l'annonce ? Monsieur LEUENBERGER Jean-François demande si notre députée, Madame GLAUSER KRUG Sabine est au courant et si nous avons la possibilité de faire quelque chose au niveau du Canton ? Il insiste sur l'illogisme de bénéficier d'une gare et de ne pas pouvoir prendre le train.

Madame PINARD Eliane mentionne que TRAVYS et la DGMR ont pris le temps de faire une séance afin d'informer la commune. C'est une décision nécessaire en attendant que les travaux pour le second croisement soient effectués. Ceux-ci sont impératifs afin de pouvoir gagner la demi-heure garantissant l'accès des pendulaires au réseau ferroviaire cantonal. C'est une situation temporaire. La gare sera utile pour le doublement des trains. Mais en attendant, la Municipalité reconnaît que ce n'est pas une situation idéale, néanmoins c'est la meilleure afin d'avancer dans les travaux de modification du tracé ferroviaire. La commune demandera la diminution de l'éclairage de la gare durant les heures où il n'y a pas de circulation.

Madame PINARD Eliane, précise que le week-end et la semaine dès 21.00 et ce jusqu'à minuit, il y aura des trains qui s'arrêteront à Essert.

Le dernier bus partira de Champvent à 21.00. Et le dernier à quitter Yverdon partira à 20.55.

Monsieur JAUSSE Marc demande confirmation de la circulation des trains le week-end. Réponse positive de Madame PINARD Eliane.

Madame BLASER Danièle demande si le bus de Montagny (612) ne pourrait pas venir jusqu'à Essert afin que les habitants ne doivent pas prendre le 611 pour se rendre à la gare. Ce qui rallonge le trajet.

Réponse de Madame PINARD Eliane qui mentionne que comme le 611 vient déjà à Champvent, il ne peut y avoir de seconde ligne qui rejoint la commune,

même si le trajet du 612 est effectivement plus court. La Municipalité a fait remonter ses propres craintes qui rejoignent celles déposées ce soir. TRAVYS a répondu a beaucoup de sollicitations de la commune depuis plusieurs années notamment en lien avec le transport des écoliers.

Monsieur PONCET Olivier explique que TRAVYS doit se calquer sur les horaires des trains intercantonaux afin de les alimenter en voyageurs. TRAVYS doit donc rajouter des trains sur son propre réseau. Ce qui implique que le tracé et les infrastructures doivent être renforcées. Un autre élément tient à l'interdiction de doubler les lignes. A savoir que nous sommes déjà dans une exception à Champvent : puisque nous avons, le train à Essert et la ligne 611. La Confédération et les cantons ne veulent pas assumer le déficit éventuel sur les 2 lignes. La fermeture temporaire de la gare n'a pas été un choix de la commune, cela a été imposé.

Monsieur BERNABE Samuel demande si cette solution temporaire ne deviendra pas définitive un jour. Réponse de Madame PINARD Eliane qui mentionne que les travaux auront lieu jusqu'en 2027-2028 et qu'ensuite il y aura un retour à la situation actuelle avec une desserte de la gare d'Essert avec les deux emplacements de doublement des voies.

Madame GLAUSER Sabine annonce que les députés de la région se sont concertés afin de tenter de trouver des solutions. Elle mentionne que la situation est la même que pour la commune ; ils ont dû prendre acte des décisions mais sans avoir de réelle marge de manœuvre. Notre députée, reconnaît que le trajet est nettement plus court via le train qu'en utilisant le bus.

Madame PINARD Eliane précise que pour prendre le train, il faut se rendre à la gare d'Essert, mais que le bus lui dessert plusieurs arrêts à Champvent, Villars et Essert.

Monsieur GAILLE Frédéric demande si quelque chose sera prévu en lien avec le surplus de bus sur la place d'arrêt à Essert. La place est vraiment restreinte pour manœuvrer à Essert. Il y a également des difficultés de parcage lors de la location de la salle.

Réponse de Madame PINARD Eliane qui mentionne que tout a été fait au mieux avec TRAVYS pour tenir compte de tous les paramètres en jeu. Elle précise encore qu'il n'y aura pas plus de bus par heure. Il y en aura un de plus durant la matinée et deux de plus l'après-midi. Il y a toujours le même intervalle entre les trajets. Elle propose que les habitants interpellés par des concitoyens mécontents leur transmettent son propre numéro de téléphone.

Monsieur LEUENBERGER Johann demande ce qui est mis en place pour les tout petits qui commenceront l'école ces prochaines années.

Réponse de Madame PINARD Eliane, qui précise que depuis que Champvent a rejoint l'entente scolaire Yverdonnoise, les enfants prennent tous les bus TRAVYS. Les élèves de la 1P à la 4P auront 1 bus scolaire spécifique mis en place pour assurer des transports sécurisés.

Les grands continueront à prendre le bus TRAVYS. Cela permet de garantir la desserte par les grands bus pour la population de nos villages.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky prend la parole à son tour et démarre par des informations quant à la décharge. A la suite du vote de l'hiver dernier, le nécessaire a été fait auprès de l'entreprises Marti. A ce jour, il n'y a pas de nouvelle de leur part ou du canton.

Concernant la déchetterie, il semble que le nouvel Ecopoint fonctionne bien. Monsieur SCHLAEFFLI Jacky rappelle que les déchets verts ne doivent pas contenir de sacs plastiques. Les déchets verts partent à la compostière de Chavornay et risquent de se retrouver dans les champs ce qui est dommageable pour la faune et la flore.

Concernant les encombrants : tout ce qui est électrique ou contient du métal (chaise de bureau – transat, ...) ne doit pas être dans les encombrants.

Ce qui peut être mis dans des sacs poubelles (noirs) doit être mis dans la benne compacteuse.

Au sujet du Trésy, il est important de ne pas y déposer des déchets de chantiers, des palettes, du bois traité. Ces différents éléments doivent être déposés dans la benne à encombrants.

Monsieur SCHLAEFFLI Jacky présente à l'aide de slides le plan directeur de la distribution d'eau pour la commune de Champvent.

Lesdits plans se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

---

Monsieur URFER Cyril présente ses dicastères en démarrant avec l'épuration qui fonctionne bien mis à part quelques soucis d'entretien. Malgré la forte pluviométrie de ce printemps tout va bien au niveau des collecteurs d'eau claire. Il s'excuse déjà auprès des gens qui l'ont vu « tripoter » son natel ce soir. En effet, compte tenu de l'orage que nous venons de vivre, il n'aura peut-être plus le même avis demain à propos des collecteurs.

Les coûts au niveau de l'ARAS sont stables. Le service OASIS est en place et un bilan intermédiaire sera publié prochainement.

La convention qui nous lie à REAGY depuis 2006 est en cours de négociation avec la commune d'Yverdon. Cela concerne surtout le financement du déficit, à savoir les frais qui ne sont pas couverts par les subventions de la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants), ni par les facturations aux parents.

Il y a déjà eu plusieurs propositions et contre-propositions. A ce stade le dossier est à Yverdon et Monsieur URFER Cyril ne peut en dire plus ; si ce n'est que cela va engendrer un coût supplémentaire pour la commune mais pas pour les parents dont les enfants sont placés dans les structures REAJY.

La police des constructions fonctionne bien. Il y a un peu moins de constructions actuellement. Le nouveau plan et le nouveau règlement s'appliquent.

Un formulaire simplifié avait été mis en place afin de favoriser et d'encourager l'installation de pompes à chaleur chez les privés. Des citoyens avaient fait opposition audit formulaire. Dorénavant, il est de nouveau en vigueur.

Le PACOM (plan d'aménagement du territoire communal) a été accepté par les services cantonaux et signé par la Présidente du Conseil d'Etat. Il reste une

possibilité de recours pour les opposants. Les éventuels recours concerneront la décision de la Conseillère d'état et seront traités par le canton. Les démarches au niveau de la commune sont terminées. Monsieur URFER Cyril précise qu'il a commencé à s'occuper de ce dossier en 2013, pour une signature finale en 2024. Il précise qu'une révision est prévue tous les 15 ans (SIC)!

Monsieur URFER Cyril termine son intervention en indiquant que maintenant que le PACOM est « sous toit » il va quitter la Municipalité comme il l'avait mentionné lors des dernières élections communales. Il laisse volontiers sa place à un nouveau municipal motivé afin de conduire les projets d'avenir, dont le bâtiment communal au Battoir. Après 18 de travail à la Municipalité de Champvent : 5 ans comme syndic à Villars et 13 au sein de la commune fusionnée, une certaine lassitude s'est installée et son choix est définitif. Monsieur URFER remercie tous ses collègues et tous les membres de la commune pour ces longues années d'excellente collaboration.

Monsieur URFER Cyril termine en s'excusant auprès de ses collègues pour l'annonce tardive de sa démission. Il était persuadé que tous avait son départ en tête, alors qu'il l'a posé hier soir en séance officiellement.

Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

---

Monsieur LAMBELET José détaille en quelques mots ses dicastères. Le cimetière est terminé. Un avenant doit être élaboré afin de présenter la marche à suivre.

Les changements de locataires et les rénovations effectuées ont déjà été mentionnés dans la partie du syndic au niveau des comptes.

---

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole et confirme que la Municipalité a effectivement appris hier le départ de leur collègue, Monsieur URFER Cyril et que cette nouvelle les a un peu pris de court, puisqu'ils ne s'y attendaient pas.

Concernant le SDIS, le comité est toujours à la recherche de pompiers volontaires. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Monsieur PONCET Olivier. Les candidats sont très volontiers acceptés.

Au niveau de la Protection civile, l'inauguration du nouveau bâtiment dans la zone industrielle à Orbe, a eu lieu il y a 1 mois. Ce bâtiment abrite le nouveau commandement pour le district et du matériel qui est dorénavant centralisé à Orbe

La boursière, Madame STAEMPFLI Monica et Monsieur PONCET Olivier travaillent en ce moment sur l'élaboration du nouveau plan MCH2 puisque le budget de cet automne devra être établi par ce biais-là.

Les soumissions concernant le complexe communal devraient être envoyées dès la semaine prochaine. Un conseil extraordinaire sera organisé en septembre si tout va bien afin de soumettre le crédit de construction au Conseil.

Monsieur PONCET Olivier remercie les commissions et les conseillers venus en grand nombre ce soir malgré les conditions météo.

Il félicite au nom de la Municipalité, le FC Champvent pour sa promotion en 2<sup>ème</sup> ligue.

Rien n'a été préparé pour ce soir puisque son départ officiel aura lieu lors du Conseil de décembre à la fin de son mandat, néanmoins, Monsieur PONCET Olivier remercie chaleureusement son vice-syndic pour l'excellente entente durant toutes les années écoulées. Il met en évidence les qualités et le travail important accompli par Monsieur URFER Cyril. Ce dernier a été une personne ressource pour tous ses collègues durant leurs nombreuses années de collaboration. Monsieur URFER Cyril est applaudi à nouveau.

Une verrée est organisée à l'Auberge.

## **11. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Monsieur URFER Pierre-Alain prend la parole au nom du club de football. Etant donné que les terrains ne sont pas impactés par les travaux du complexe communal, il souhaite que le club puisse rester à Champvent durant lesdits travaux et ne se délocalise pas, ceci afin d'éviter des soucis financiers. Monsieur URFER Pierre-Alain n'a pas de solution miracle, mais il demande à la Municipalité de réfléchir à sa requête.

Monsieur PONCET Olivier prend note et mentionne qu'il y a une séance prévue la semaine prochaine afin de voir ce qu'il est possible de faire ou pas en lien avec les vestiaires et la buvette. Il est persuadé que des solutions pourront être trouvées en réfléchissant ensemble.

Madame GLAUSER Sabine remercie Monsieur URFER Cyril et prend acte de son départ avec beaucoup de gratitude pour le travail effectué. Elle précise qu'il serait important qu'un candidat d'ESSERT ou de VILLARS prenne la place qui sera vacante à la fin de l'année, afin que chaque village puisse être représenté ; c'est important pour la cohésion du village.

Monsieur CLEMENT Sacha mentionne que des élections complémentaires seront organisées. Les villageois seront informés en temps voulu quant aux démarches.

La Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.30

Le Président :

Sacha Clément



La Secrétaire :

Stéphanie Gavin